

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision n° 2018-04 du 4 janvier 2018 portant délégation de signature

NOR : INTA1805181S

La secrétaire générale l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS),

Vu le décret n° 2007-240 du 22 février 2007 portant création de l'Agence nationale des titres sécurisés, notamment l'article 11 ;

Vu le décret du 7 juillet 2017 portant nomination de M. Jérôme LETIER, en qualité de directeur de l'Agence nationale des titres sécurisés ;

Vu le contrat et la décision n° 2016-022 du 31 août 2016 nommant Mme Claire JEAN, en qualité de secrétaire générale de l'Agence nationale des titres sécurisés ;

Vu l'arrêté n° 2018-03 du 2 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Claire JEAN, secrétaire générale de l'Agence nationale des titres sécurisés,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Florent LUZUY, responsable du service achats et juridique, à l'effet de signer les actes, documents et procédures liés aux marchés dont le montant est inférieur à 144 000 € (HT).

Article 2

Délégation est donnée à Mme Françoise CHAREL, responsable des ressources humaines, à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion du personnel ne nécessitant pas la saisine du contrôleur budgétaire et comptable ministériel.

Article 3

Délégation est donnée à Mme Aurélie ROGET, responsable du service budget comptabilité et finances, à l'effet de signer :

- la validation des taxes affectées et des titres de recettes;
- la validation du budget et des virements entre centres de responsabilité budgétaire;
- la validation des demandes de paiement.

Article 4

Copie de la présente décision sera remise à l'agent comptable assignataire accompagnée du formulaire d'accréditation.

Article 5

Tous les agents de l'ANTS concernés par la présente disposition sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui leur sera notifiée et publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 janvier 2018.

*La secrétaire générale
de l'Agence nationale des titres sécurisés,
C. JEAN*